

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A319/A320/A321

Moteurs IAE modification des capots moteurs (ATA 71)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A319 modèles -131, -132, -133, A320 modèles -231, -232, -233 et A321 modèles -131 et -231 tous numéros de série n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 21948/P6222 ou 24259/P6222 en production ou du Bulletin Service IAE V2500-NAC-71-0256 en service.

RAISONS :

Plusieurs cas de perte au décollage des capots moteurs ont été rapportés sur des avions AIRBUS INDUSTRIE A319/A320/A321 équipés de moteurs IAE V2500.

Ce type d'incident est apparu suite à des opérations de maintenance où les attaches des capots n'ont pas été verrouillées.

Ceci peut conduire à des dommages sur l'avion et/ou aux territoires survolés et personnes au sol.

ACTION :

Avant le 10 mai 2002 installer un nouveau système de blocage des attaches à tous les capots moteurs suivant les instructions du Bulletin Service IAE V2500-NAC-71-0256.

REF. : Bulletin Service IAE V2500-NAC-71-0256
(ou toutes révisions ultérieures approuvées).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 10 NOVEMBRE 2000